



Commune de CHAILLY-LES-ENNERY

Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 OCTOBRE 2019

8 Conseillers présents sur 11 sur en exercice

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi quatre octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert TURCK, Maire,

ETAIENT PRESENTS : TURCK G/JACOB C/DI NATALE V/GAILLOT A/KREMER J/LALLEMENT L/LIEBER C/CHRISTOPHE V

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : GAILLOT C procuration GAILLOT A/PETIT R procuration LIEBER C/REINHARD C procuration JACOB C

Secrétaire de séance : Chantal MAURICE

Date d'envoi de la convocation : 25.9.2019

ENQUETE PUBLIQUE SABLIERES DIER

Monsieur TURCK Gilbert, Maire, présente l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Ste SABLIERES-DIER relative à l'exploitation d'une carrière d'extraction de matériaux alluvionnaires à ENNERY et ARGANCY ;

L'enquête a lieu du 11 septembre au 11 octobre 2019 inclus.

M ; Le Maire fait savoir aux membres de l'Assemblée que le dossier d'enquête est consultable et téléchargeable sur le site internet de la Préfecture de la Moselle à l'adresse suivante : www.moselle.gouv.fr – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – arrondissement de METZ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à la demande présentée par la Société SABLIERES DIER sous réserve que toutes les normes de sécurité soient strictement appliquées afin d'éviter tout incident, tant sur les personnes que sur l'environnement, le cadre de vie, et que le cahier des charges soit respecté.

(vote à l'unanimité)

☆☆☆☆☆☆☆☆

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2019

Le Conseil Municipal accorde une subvention aux associations suivantes :

- | | |
|---|------------|
| - Ecole Intercommunale de Musique d'Ennery * | 2 401.00 € |
| - Orchestre d'Harmonie Intercommunal d'Ennery * | 550.04 € |

*Suivant la répartition intercommunale avec les communes d'Argancy, Ay-Sur-Moselle, Ennery, Flévy et Trémery.

- | | |
|--|------------|
| - La ligue contre le cancer | 30.00 € |
| - Association des Parents d'enfants inadaptés de la Vallée de l'orne | 30.00 € |
| - Club Culturel de Chailly | 1 000.00 € |

(Vote à l'unanimité)

☆☆☆☆☆☆☆☆

ECOLE PRIMAIRE DE CHAILLY-LES-ENNERY **SORTIE SCOLAIRE AZANNES (MEUSE)**

Le conseil Municipal a décidé de prendre en charge le transport des enfants de la classe des petits de l'école primaire de Chailly-Les-Ennery pour une sortie scolaire avec la Directrice Mme BAUCHIERO Carole.

Cette sortie est prévue le jeudi 26 mars 2020 (aller et retour dans la journée) pour la découverte des vieux métiers à AZANNES pour la somme de **520.00 € ttc**

(vote à l'unanimité)

☆☆☆☆☆☆☆☆

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs de communes et établissements publics locaux.

DECIDE :

De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Marc VILLIBORD

De lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant brut de 365.39 €.

(vote à l'unanimité)

☆☆☆☆☆☆☆☆

